



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 14 avril 2021

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information  
Dossiers 430457 et 430459 (Votre dossier : [REDACTED])

Maître [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 13 avril 2021 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi sur l'accès - RLRQ chapitre A-2.1).

Comme demandé, nous vous transmettons copie des documents concernant votre demande.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements  
personnels

p.j. Avis de recours en révision